

Direction des Espaces Publics

DEP/Secrétariat
N/Réf. : JG/NB
Affaire suivie par : Johan GARDON
☎ 02 51 47 49 55

Objet :

Complément d'informations suite au dépôt de demande d'examen au cas-par-cas du projet de déviation de la voie communale n°712 à La Lévraudière sur la commune de La Ferrière

N° enregistrement DREAL : 2016-2138 - A 160491

Annexes :

- Photo aérienne de l'état actuel
- Photo aérienne de l'état futur

A

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement des Pays de La Loire

Madame Malaurie CHANUT
5 rue Françoise Giroud
CS16326
44263 Nantes cedex 2

La Roche-sur-Yon, le **27 SEP. 2016**

Madame,

Suite à notre dépôt de demande d'examen au cas-par-cas concernant le projet de déviation de la voie communale n°712 à La Lévraudière sur la commune de La Ferrière, nous avons reçu une demande de complément émanant de votre service en date du 16 septembre 2016.

Par la présente, nous souhaitons vous apporter les éléments manquants pour que l'instruction de notre dossier puisse se faire.

Concernant la rubrique 4.2, il est précisé que la déviation de la voie communale (*et donc son éloignement du bout de piste*) est nécessaire à l'utilisation de la totalité de la piste de l'aérodrome des Ajoncs ; précisons que ceci est fait dans le but de pouvoir accueillir des avions d'affaires de type ATR70 (70 places). C'est l'objectif d'évolution actuelle de l'aérodrome des Ajoncs qui fonctionne uniquement en aviations d'affaires c'est-à-dire en transport de passagers dans un but non touristique.

L'accueil de ce type d'avions nécessite l'usage de la totalité de la piste ; or, tout le linéaire n'est actuellement pas utilisable (1 250 m utilisés contre 1 500 m existants). Pour des raisons de sécurité à la fois des usagers et à la fois des personnes circulant sur la voie communale n°712, sur le tronçon en bout du terrain de l'aérodrome, il a été mis en place depuis longtemps un seuil décalé (comme cela peut être vu sur l'image satellite en page jointe).

Les réglementations en matière d'aéronautique imposent un axe d'atterrissage, une hauteur de sécurité à maintenir hors piste et l'absence d'obstacle élevé dans le cône d'atterrissage, et ce pour tous types d'aéronefs. Suivant la législation, dans un but de pérenniser le développement économique locale (*plusieurs entreprises ont choisi de baser leur avion professionnel à La Roche-sur-Yon*), il a donc été décidé de remettre en service les 250 m de bout de piste et, pour ce faire, prendre toutes les mesures nécessaires à cet établissement. Dévier le tronçon de la voie communale n°712 en fait partie. Les travaux à réaliser sur le domaine de l'aérodrome sont des travaux de signalisation : marquage au sol (puisque le seuil décalé est supprimé) et éclairage de la piste. Dans la zone entre le bout de piste et la voie nouvelle, il va également être installés des dispositifs lumineux (voir les pièces jointes).

Le nombre de rotations sera maintenu, mais l'offre commerciale sera supérieure avec la possibilité de transporter un plus grand nombre de voyageurs.

Concernant vos interrogations quant à la présence de bâtiments agricoles, la distance entre l'exploitation et la piste de l'aérodrome restera la même, puisque les travaux ne concernent pas un allongement du linéaire de la piste. Les bâtiments agricoles (stabulations, hangars) ne seront pas impactés ; seuls deux vieux bâtiments (remises) se trouvant dans l'axe de la voie nouvelle vont être démolis, ce qui a bien entendu été discuté et décidé avec l'exploitant. La zone de stockage pour l'ensilage est en cours de déplacement à l'Est de la ferme (zone indiquée sur le plan général des travaux comme nouvelle plateforme agricole).

Enfin, au regard des informations apportées, sachant que le projet de déviation ne fait pas partie d'un programme de travaux, nous ne modifions pas le contenu de la rubrique 4.8.

Nous vous joignons une photo aérienne de l'état actuel et un montage suite aux travaux d'aménagement prévus pour que vous puissiez avoir l'ensemble des données nécessaires à la mise en instruction de notre demande.

En vous souhaitant une bonne réception des informations énoncées, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions, Madame, d'agréer nos salutations les meilleures.


Luc BOUARD
Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Etat actuel du site et des aménagements de la piste de l'aérodrome :



Etat futur après aménagement de la déviation et des aménagements de sécurité de la piste de l'aérodrome :



Commune de LA FERRIERE

AERODROME DE LA ROCHE SUR YON

ETUDE DE DEVIATION DE LA ROUTE DE LA LEVRAUDIERE

3- PROJET DE VOIRIE

